

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 23 mars 2018, sous la présidence de François DUNAND, Maire.

Etaient présents : MM. GROS Claudine, MOIRON Emmanuelle, SAUTEL Sybille, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BAL Jacques, DUCHOSAL Jean-Luc, DURAND Olivier, EVTOUCHENKO Michel, LABROSSE Gilles.

ABSENTS excusés : MM. LYONNET Caroline, PERRIOLLAT Jérôme, VERTHIER Matthieu.

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'ouvrir la séance, Mr le Maire rappelle les règles de fonctionnement du conseil municipal.

Approbation compte de gestion 2017 – budget lotissement :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget lotissement dressé par le comptable du trésor qui est conforme aux écritures du compte administratif.

Compte administratif 2017 – budget lotissement :

Mr le Maire présente la balance générale du compte administratif lotissement 2017 qui s'établit comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	308.869,78	308.869,78	325.666,08	325.666,08	634.535,86	634.535,86
TOTAUX	308.869,78	308.869,78	325.666,08	325.666,08	634.535,86	634.535,86
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve le compte administratif du lotissement présenté et donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2017.

Approbation compte de gestion 2017 – budget principal :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 dressé par le comptable du trésor qui est conforme aux écritures du compte administratif.

Compte administratif 2017 – budget principal :

Mr le Maire présente la balance générale du compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				100.079,88		100.079,88
Opérations de l'exercice	433.355,40	523.330,70	162.163,31	230.232,03	595.518,71	753.562,73
TOTAUX	433.355,40	523.330,70	162.163,31	330.311,91	595.518,71	853.642,61
Résultats de clôture		89.975,30		168.148,60		258.123,90
Restes à réaliser			108.636,00	717,00	108.636,00	717,00

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve le compte administratif présenté et donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2017.

Affectation des résultats :

– **budget principal** : Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 soit la somme de 89.975,30 € en totalité au compte R1068 en investissement.

Vote des taux d'imposition :

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2018. Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition de l'année 2017, à savoir :

	Taux votés par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	5.58 %
Foncier bâti	12.92 %
Foncier non bâti	72.59 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19.40 %

Versement d'une avance au budget annexe lotissement :

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une avance d'un montant de 110.471 € du budget principal vers le budget annexe lotissement. Il est précisé que celle-ci sera remboursée au budget principal de la commune en fonction des ventes de terrains réalisées.

Budget primitif 2018 - budget annexe lotissement :

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2018 du lotissement du Rivet qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

292.255 € en section de fonctionnement
364.166 € en section d'investissement

Budget primitif commune 2018 – budget principal :

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

533.647 € en section de fonctionnement
495.222 € en section d'investissement

Demande de subvention DETR accessibilité mairie-école :

Dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie-école.

Indemnité de conseil aux comptables du Trésor :

Suite à la demande de versement de l'indemnité de conseil par Mr AUGÉ Jean-Louis et Mme ZANETTO Isabelle, comptable du trésor depuis le 01/11/2017, le Conseil Municipal, considérant le contexte économique difficile qui oblige à maîtriser les dépenses publiques, décide de ne pas octroyer cette indemnité pour l'année 2017.

Cotisation Mission Locale Jeunes :

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 1.22 € par habitant, soit la somme globale de 716,14 € en faveur de la Mission Locale Jeunes, qui œuvre au bénéfice des jeunes demandeurs d'emploi du canton. Il est précisé que plusieurs jeunes de la commune ont bénéficié des services de cet organisme en 2017.

Révision triennale bail de location des alpages :

Le Conseil Municipal, considérant que l'indice des fermages 2017 est en baisse par rapport à l'année 2014 et que l'impact de cette baisse reste minime, décide de maintenir le loyer annuel concernant la location des alpages communaux.

Recrutement en vue du remplacement de l'agent titulaire en arrêt maladie :

Mr le Maire précise que les candidats qui ont postulé en vue du remplacement de l'agent titulaire n'ont pas l'expérience requise ni les formations nécessaires pour la conduite des engins. Le Conseil Municipal décide donc de recruter un agent contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 6 mois à compter du 03 avril 2018.

Détermination des emplacements pour les conteneurs semi-enterrés :

Cinq emplacements ont été retenus :

- Feissonnet : même emplacement que ceux existants
- Le Croitet : même emplacement que ceux existants
- Place des fêtes : à l'entrée du parking de la salle des fêtes
- Route impériale : à côté de l'abri-bus en face du bar-restaurant
- Parking des Granges

Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal :

- sollicite l'Agence Alpine des Territoires (anciennement ASADAC) pour la réalisation d'une étude financière concernant un projet de commune nouvelle entre les communes de La Léchère, Bonneval-Tarentaise et Feissons/Isère.
- est informé du dépôt d'un permis de construire au lotissement du Rivet, sur le terrain disponible à côté de la maison existante.
- est informé que le matériel stocké sur les terrains de l'ancienne déchetterie a été évacué par l'ancien locataire, ainsi que les containers à l'entrée du village.

Le Maire

F. DUNAND

